

## CONSEIL DE FACULTE

### Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019

---

#### Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16/09/2019
3. Sélection en master
4. Réforme des études de santé
5. Partenariat avec la CEPEJ
6. BOURSES UFA / IDEX
7. Divers

#### Etaient présents :

##### Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion  
M. Bruno TRESCHER, Maître de conférences, Chargé de mission Master AES  
Mme Arlette LIGEY, Responsable administrative adjointe  
M. Daniel AEBY, CCI Alsace Eurométropole  
Mme Bénédicte GIRARD, vice-doyen Licence Droit  
Mme Fabienne GERARD, chargée de gestion administrative et financière

##### Membres élus :

###### Collège A

Mme Aude BOUVERESSE, Mme Peggy DUCOULOMBIER, M. Etienne MULLER, M. Raphaël ECKERT, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE,

###### Collège B

Mme Catherine BIERENT, M. Patrice HILT, M. Salim ZEIBAK, Mme Christel SIMLER, M. Arnaud DURANTHON

###### Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, M. Nicolas KELLER

Collège des usagers

MédiaDroit :

Mme Noémie MORGEN, M. Olivier TRARBACH, Mme Sonia HOUAMDI

AED/CLUD AES :

Mme Lina BELHAJ

Personnalités extérieures :

M. Yvan JEANNERET, Ordre des Experts comptables

M. Laurent RITTER, Président de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,

M. Xavier FAESSEL, Président du tribunal administratif de Strasbourg

**Avaient donné procuration :**

Membres élus :

Collège A

Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD à Mme Peggy DUCOULOMBIER

M. Christophe GODLEWSKI à M. Etienne MULLER

M. François DUQUESNE à Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE

Collège B

M. Pierre SCHAEFFER à M. Salim ZEIBAK

Collège des usagers

Mme Louise JUNG à Mme Sonia HOUAMDI

M. Pierre MAHLER à M. Olivier TRARBACH

M. Elias MOUNTASIR à M. Olivier TRARBACH

M. Raphaël LAURAIN à Mme Sonia HOUAMDI

**Etaient excusés :**

Membres de droit et invités :

Mme Martine GEMMERLE, directrice par intérim du SCD

**Etaient absents :**

Membres élus :

Collège B :

Mme Delphine PORCHERON, chargée de mission en charge de la licence droit

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, conseil régional d'Alsace

M. Olivier BITZ, Eurométropole Strasbourg

M. Christophe DARBOIS, Ordre des avocats

M. Hervé THOMAS, chambre départementale des huissiers du Bas-Rhin

M. Thierry GHERA, Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

**PV approuvé en Conseil de Faculté du 02/12/2019**

Collège des étudiants :

AED / Club AES :

M. Stéphane ROESZ, Mme Dorine GERMAIN, M. Anthony CARDINAUX

MédiaDroit :

M Victor BLANLOEIL, M. Philippe KOCHER

UNI :

M. Jean-Philippe JUNG

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants, présents ou représentés	25

### **1. Informations du doyen**

Madame le Doyen informe que des élections partielles pour les enseignants auront lieu le 25 novembre prochain :

- 1 siège vacant Collège A
- 2 sièges vacants Collège B

Madame le Doyen indique que monsieur Linos-Alexandre SICILIANOS, Président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme parrainera la cérémonie de remise des prix le 10 décembre prochain.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16/09/2019**

- Le procès-verbal du 16/09/2019 est adopté à l'unanimité.

### **3. Sélection en master**

Dans le cadre de la nouvelle organisation institutionnelle, Madame le Doyen informe du passage à la sélection en master 1 à la rentrée 2020. D'autres universités ont engagé ce processus dès 2018, ce qui a entraîné l'augmentation de nos effectifs étudiants en master 1.

Monsieur MULLER, vice-doyen responsable des masters fait la présentation de deux tableaux pour la sélection en master 1 et en master 2 pour la rentrée universitaire 2020/2021 ; il s'agit ici d'une mesure à titre transitoire.

Il n'y a pas de changement majeur dans le tableau de Master 2 et l'on retrouve les mêmes éléments concernant la sélection dans le tableau de présentation de Master 1. Monsieur MULLER tient à remercier tous les collègues directeurs de parcours qui vont avoir une charge de travail plus importante puisque double sélection cette année et dans des délais plus contraints encore que l'an dernier en raison notamment du passage en CFVU le 12 novembre prochain.

Monsieur MULLER précise l'importance de maintenir l'offre de formation et indique que certains ajustements devront être faits au niveau des maquettes avec la possibilité de singulariser les parcours

dès le master 1. Il rappelle l'augmentation de la capacité d'accueil depuis deux ans notamment par la création de parcours supplémentaires.

Monsieur Bruno TRESCHER, chargé de mission pour les masters AES indique qu'il y a peu de changement en AES puisque la sélection est déjà en place si ce n'est la sélection au niveau du parcours au lieu de la mention. Les étudiants devront choisir dès la licence sur quel parcours ils souhaitent se positionner.

- Les membres du conseil de faculté se prononcent à l'unanimité sur la présentation des tableaux relatifs à la sélection en master 1 à partir de 2020/2021.

#### **4. Réforme des études de santé**

Madame le Doyen informe que des évolutions seront assez sensibles concernant cette réforme et précise que pour l'instant il n'y a pas de texte réglementaire promulgué à ce jour. Toutefois, elle indique qu'un nombre assez important d'étudiants ayant été collés au concours de médecine se réorientent en droit. A cet égard, la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion doit prendre une place dans cette réforme. Il n'y aura pas de trame nationale, il revient aux universités de définir le cursus dans des conditions définies par les textes.

Madame le Doyen indique que ce nouveau cursus doit ouvrir en septembre 2020 ; par conséquent, sur Parcoursup dès la mi-décembre, après un vote à la CFVU début décembre 2019.

D'une manière générale, il y aurait une mention Science pour la Santé qui viendrait réunir « n » parcours déclinés ainsi : Droit/Santé, Physique/Santé.

Eu égard aux réalités humaines et immobilières, Madame le Doyen indique que l'on doit garder une maîtrise des effectifs susceptibles d'intégrer la deuxième année de licence tout en ne sachant pas encore qui portera la structure du parcours qui s'intitulera Droit et Santé.

Madame le Doyen présente un document de travail et en l'absence de tous les éléments, il n'est pas soumis au vote.

En ce qui concerne les attendus nationaux, nous ne pouvons pas intervenir. Pour les attendus locaux, ils sont formulés à partir des attendus nationaux et à partir de la conférence des doyens.

Madame le Doyen propose que la version définitive soit soumise à une consultation électronique sauf si les membres du conseil de faculté souhaitent un vote en présentiel.

- Les membres du conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur d'une consultation électronique de la version définitive du document.

Madame Christel SIMLER, maître de conférences, demande qui fera la sélection des étudiants et pourquoi la capacité d'accueil est fixée à 35.

En ce qui concerne la capacité d'accueil, Madame le Doyen indique que le chiffre avancé de 35 permet de ne pas prendre de risques quant à l'effectif en L2 déjà important. Cet effectif correspond à un groupe TD.

Madame LEBLOIS-HAPPE, professeur, demande si l'on a connaissance du nombre d'étudiants se réorientant en droit.

Madame le Doyen indique qu'elle ne dispose pas de donnée chiffrée exacte mais rappelle que la réorientation des étudiants ayant échoué en médecine, place le droit en 3<sup>ème</sup> position des choix qu'ils opèrent.

## **5. Partenariat avec la CEPEJ – Concours Balance de Cristal Junior**

Madame le Doyen donne la parole à Monsieur Raphaël ECKERT, professeur, pour la présentation du concours Balance de Cristal Junior.

Dans le cadre d'un partenariat entre la faculté de droit et la commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), il a été décidé d'organiser un Prix junior de la Balance de Cristal ouvert aux étudiants d'une faculté de droit d'un état membre du conseil de l'Europe. Il s'agit pour les équipes candidates de défendre, à travers un dossier écrit et une présentation orale, en français ou en anglais, le projet qui leur a été attribué en analysant les raisons pour lesquelles ce projet a été retenu parmi les lauréats du concours Balance de Cristal. Un travail d'analyse juridique mais également de recherche, notamment sur l'éventuelle mise en œuvre du projet dans d'autres contextes ou pays, devra être effectué par les équipes.

Il s'agit de faire travailler les étudiants sur un des quatre projets mis en avant (projet d'un autre pays) et de valoriser le partenariat.

Le jury sera composé de six membres (3 désignés par le CEPEJ, 3 par la faculté) et d'un président, désignés alternativement par la CEPEJ et par la Faculté. Pour la première édition, le Président sera désigné par la CEPEJ.

Les équipes présélectionnées seront invitées à défendre leur dossier oralement devant le jury du Prix Balance de Cristal Junior. Les frais de voyage et de séjour des membres du jury ne résidant pas à Strasbourg, seront pris en charge par la faculté de droit (3 membres pour deux journées).

Madame le Doyen précise que ce concours permettra aux étudiants à se pencher sur un domaine peu exploré par les étudiants, en général, et va promouvoir une approche comparatiste et un usage de plus en plus développé des langues étrangères, notamment l'anglais.

- Les membres du conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur du partenariat avec la CEPEJ – Concours Balance de Cristal Junior

## **6. Bourses UFA – IDEX**

Madame Peggy DUCOULOMBIER, vice-doyen responsable des relations internationales rappelle les formations offertes notamment la licence intégrée avec SARREBRUCK et cette année, la création du double diplôme Master FRIBOURG. Elle présente la possibilité d'une attribution d'une bourse de 300 euros par mois sur 10 mois.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité sur le principe d'une allocation de bourses.

## 7. DIVERS

Madame le Doyen donne la parole à Monsieur Bruno TRESCHER, chargé de missions master AES, afin de faire un point sur les travaux de la faculté. Il indique que la rénovation énergétique va prendre fin en février. Avec le départ de la bibliothèque et la démolition du Platane, une réflexion est menée pour la réfection du second étage du bâtiment avec la création de 9 salles de cours. L'estimation budgétaire réalisée par la DPI n'est pas suffisante.

Madame le Doyen précise que l'aménagement du deuxième étage est un impératif. Il répond à la destruction du Platane en janvier 2021. Le Studium devrait être terminé courant 2020 ; par conséquent le déménagement de la bibliothèque pourrait avoir lieu fin de l'année universitaire 2019/2020.

Monsieur Arnaud DURANTHON, maître de conférences, demande quelles seront les pistes en cas de retard de livraison du STUDIUM.

Madame le Doyen indique que l'université est informée depuis plus de 18 mois de l'occupation intensive des salles du Platane et la faculté de droit demande à ce qu'une solution soit trouvée sur le campus de l'Esplanade.

Monsieur Bruno TRESCHER indique que la négociation avec l'université portera essentiellement sur des questions d'ordre budgétaire pour l'aménagement du second étage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h35.

Le Doyen,

  
Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

